

# Programme ESMS numérique :

## Quels enjeux ? Comment s'y inscrire ?



7, 14 et 19 avril 2022

Tous mobilisés pour la *santé*  
de 6 millions de personnes en Occitanie



# LES BONNES PRATIQUES DE LA VISIO

**Nous sommes nombreux en visio : quelques règles du jeu pour que tout se passe bien !**

Pendant les périodes de présentation :

- On coupe son micro
- On pose ses questions sur le tchat

Pendant les sessions de questions / réponses ou d'échanges :

- On ne se coupe pas la parole
- On parle chacun son tour
- On peut demander la parole sur le tchat ou en levant la main
- **On rappelle son nom et celui de la structure que l'on représente en cas de prise de parole**

Les animateurs couperont les micros de tous les participants au début de la réunion.

**Lors d'une prise de parole, les participants réactivent leur micro et si possible, actionne leur caméra.**

# SOMMAIRE

---

1. Le programme ESMS numérique : quels enjeux pour le secteur ?
2. Comment m'y inscrire ? Présentation de l'Appel à Projet régional
3. Sur quels outils m'appuyer ?
  1. Les outils nationaux : ANAP, DNS et ANS
  2. L'accompagnement régional du GRADES
4. Retour d'expérience de l'EPAS 65, porteur du projet d'une grappe financée en 2021



# Programme ESMS numérique : quels enjeux pour le secteur ?

---



Tous mobilisés pour la *santé*  
de 6 millions de personnes  
en Occitanie

# Une feuille de route pour le numérique en santé :

Le programme ESMS numérique s'inscrit dans une volonté politique portée au plus haut niveau...



## Action 21

**Soutien aux systèmes d'information médico-sociaux et accompagnement au virage numérique, via un programme «ESMS numérique»**

## Le programme ESMS numérique :

- ✓ Améliorer le parcours des usagers
- ✓ Améliorer le pilotage des établissements et services
- ✓ Fiabiliser et optimiser les pratiques professionnelles
- ✓ Franchir une nouvelle étape en matière d'équipements et d'infrastructures ;
- ✓ Doter les structures d'un DUI interopérable avec les services socles (MSS, DMP, e-prescription,...) ;
- ✓ S'inscrire dans le respect de l'urbanisation cible de la doctrine technique *masanté 2022* ;
- ✓ Franchir quelques exigences organisationnelles (regroupement, mutualisation, formalisation des procédures, formalisation d'un SDSI...).

# Le programme rejoint les objectifs du Ségur numérique :



Deux milliards d'euros : un investissement historique au service de la numérisation du parcours de santé



Le Ségur du Numérique en Santé a été créé dans l'objectif de **généraliser** le **partage fluide et sécurisé** des données de santé **entre professionnels de santé, du social et du médico-social** et avec l'**usager** pour mieux prévenir, mieux soigner et mieux accompagner.

Ce programme viendra alimenter **Mon espace santé**, qui permet à **chaque citoyen de disposer d'une vision consolidée de son parcours de santé** afin d'être acteur de sa santé.



## Des moyens historiques

**Un investissement historique de 2 milliards d'euros**

- **1,4 milliards** pour le partage des données de santé (sur 3 ans)
- **600 millions dédiés au secteur médico-social (sur 5 ans)**

**100% financé par le Plan de Relance et Résilience Européen**

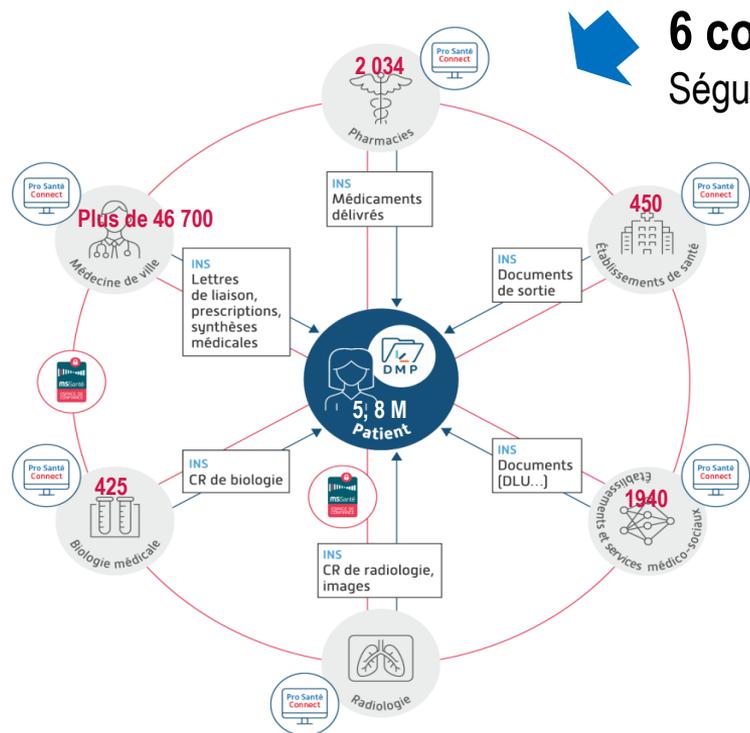


## Une idée de la marche à franchir

De 10 millions à... 250 millions de documents échangés par an via le DMP et la Messagerie Sécurisée de Santé à fin 2023.

# 2022 : la généralisation du programme

## Le programme ESMS Numérique au sein du Ségur numérique :



6 couloirs traités par le Ségur

4 services socles



Stockage des données de santé dans le Dossier Médical Partagé



Référencement de données avec un Identifiant National de Santé



Échanges via les messageries sécurisées de santé



Identification électronique des professionnels de santé via Pro Santé Connect

# Deux leviers complémentaires pour un programme concernant le secteur santé, social et médicosocial



	Volet logiciel	Volet transformation et usages		
	Biologie Radiologie Etablissements de santé Médecins de ville Pharmacie ESMS Autres med. et paramed.	Etablissements de santé	Professionnels de santé	ESSMS
Nouvelles mesures FINANCIÈRES	Achat de l'Etat pour le compte des acteurs de l'offre de soins (SONS)	Programme SUN-ES	Selon les accords conventionnels avec l'Assurance Maladie	Programme ESMS numérique
Nouvelles mesures RÉGLEMENTAIRES	Opposabilité des référentiels <i>(Article L. 1470-5 du CSP)</i>	Arrêtés pris en application de l'Article L1111-15 du CSP : obligation d'alimentation du DMP et d'envoi par messagerie sécurisée de santé professionnelle et citoyenne par les professionnels de santé		
Évolution des dispositifs existants	-	Nouveaux critères numériques IFAQ	Forfait structure : renforcement du numérique Évolution de la certification COFRAC (biologie)	-
	↓ Éditeurs 	↓ Établissements et Professionnels de santé 		

# Pourquoi équiper le secteur d'un DUI ?



Un DUI, de quoi parle-t-on ?

## Pourquoi numériser le dossier de l'utilisateur ?



**PERSONNES ACCOMPAGNÉES**

**#1**

- Positionner au cœur de son parcours.
- Lutter contre l'isolement et de faciliter les démarches pour les bénéficiaires.



**PROFESSIONNELS**

**#2**

- Fluidifier les échanges et les transmissions d'information
- Evaluer les besoins des usagers grâce notamment à une meilleure connaissance des antécédents
- Améliorer l'accessibilité de la prise en charge.



**ETABLISSEMENTS ET SERVICES  
DU MÉDICO-SOCIAL**

**#3**

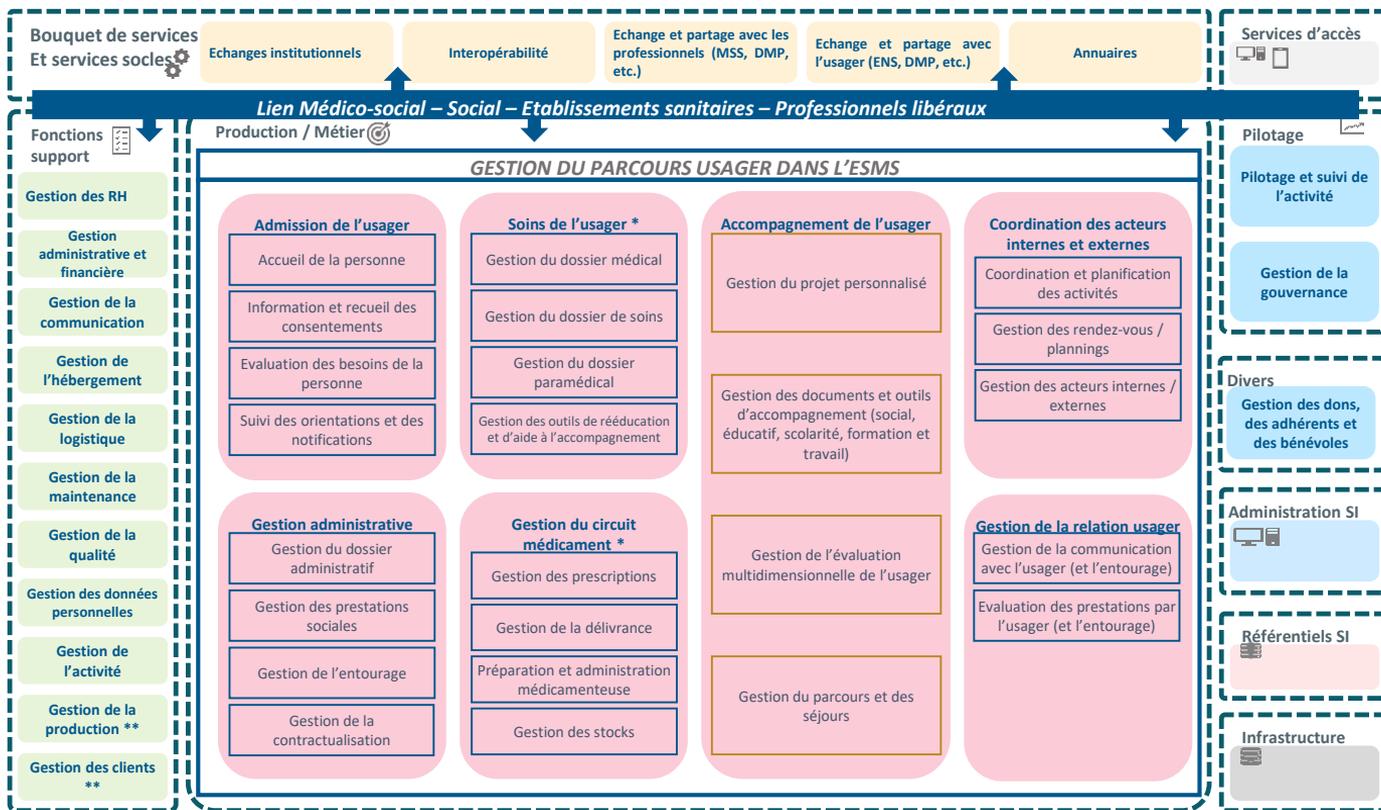
- Faciliter la mise en place d'une démarche qualité complète intégrant l'avis de l'utilisateur sur son accompagnement.
- Faciliter le quotidien des professionnels
- Mieux partager l'information en interne mais également avec l'extérieur grâce à une coopération facilitée.



**SYSTÈME DE SANTÉ**

**#4**

- Faciliter les démarches administratives et permettre la collecte d'informations, une meilleure compréhension des bénéficiaires, une amélioration de l'accompagnement et une meilleure gestion du système de santé.



(\*) Soins et circuit du médicament : Foyer accolé à FAM / MAS, Foyer prestations soins infirmiers, EHPAD, SPASAD (SSIAD+SAAD), IEM/IME/Foyer scolaire EME, SEM, FAM / MAS, CRF, Foyer places médicalisées, Accueil jour en IEM, SESVAD (SAVS+SAMSAH+SAAD), SSIAD, SESSAD/SESSD, SSAD, CAMSP, SAMSAH

(\*\*) Insertion / Prise en charge et accompagnement : ESAT, ESAT hors les murs, EA, CDDT, SACIP

# Une mutualisation nécessaire pour le virage numérique

La **mutualisation** est fortement incitée dans le cadre du programme, avec un minimum de 15 ESMS (FINESS géographiques) pour candidater à l'appel à projet.

## Pour quelles raisons ?

- Pour mutualiser des ressources expertes rares dans le secteur
- Pour préfigurer des coopérations pérennes sur les SI, voire plus large par la suite
- Atteindre une taille critique pour créer une maîtrise d'ouvrage dédiée au système d'information, condition sine qua non au développement des usages et à leur pérennisation.

Attention de l'ARS portée sur les ESMS qui resteraient isolés sur les territoires où prennent forme des **projets**, afin de permettre leur entrée dans le programme : travail avec les fédérations, les Conseils départementaux et les délégations départementales de l'ARS

Financements spécifiques prévus pour les organismes gestionnaires de moins de 15 ESMS constituant une grappe, au niveau de la gestion de projet (**100k€/porteur**), au niveau de l'équipement matériel (**20k€/ESMS**) et dans la passation du marché public pour les acquisitions (**15k€/projet**)

# La phase de généralisation renforce et accélère la phase d'amorçage de 2021



Cette phase a permis de mettre en place les **fondamentaux** et de fixer les **axes structurants** du programme



# Programme ESMS numérique : Comment m'y inscrire ?

---



Tous mobilisés pour la *santé*  
de 6 millions de personnes  
en Occitanie

# QUI ? QUOI ? COMMENT ? du programme :

Le **programme ESMS numérique** et le **dispositif SONS** poursuivent de façon complémentaire un objectif commun :  
**>Accroître massivement des usages en matière d'échange et de partage des données de santé entre professionnels et usagers.**



## SONS - Système Ouvert Non Sélectif

<b>POUR QUI ?</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tous les ESSMS régis par l'article L.312-1 du CASF</li> <li>En groupement de 15 ESSMS (minimum)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tous les ESSMS des catégories FINESS 4100, 4300, 4400, 4600 <b>qui sont déjà équipés d'un DUI</b></li> <li>Le client bénéficiaire est l'Organisme Gestionnaire (OG), identifiable à travers son numéro FINESS juridique</li> </ul>
<b>COMMENT ?</b>	<p>Dépôt des dossiers en ligne sur l'outil PAI numérique : <a href="#">ici</a></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Pour un groupement de moins de 50 ESSMS, le projet doit être déposé dans le cadre des appels à projets régionaux (à partir du 15 mars)</li> <li>A partir de 50 ESSMS, le projet doit être déposé dans le cadre de l'appel à projet national qui sera lancé à partir du deuxième trimestre 2022</li> </ul>	<p>Le financement est versé à l'éditeur de la solution référencée ou à son distributeur officiel, <b>en contrepartie de la réalisation d'une « Prestation Ségur »</b> définie par les textes réglementaires.</p>
<b>QUOI ?</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Acquisition ou renouvellement de logiciel DUI pour des « projets d'acquisition »</li> <li>Accompagnement au changement des pratiques vers les nouveaux usages de services numériques</li> <li>Pour les petites structures : matériel / infrastructures et/ou accompagnement à la conduite de projet ou passation de marché</li> </ul>	<p>L'accélération de la montée de version des DUI vers des logiciels référencés « Ségur » = DUI compatible avec Mon Espace santé (Dossier Médical Partagé, Messagerie sécurisée de Santé, agenda...)</p>

# Programme ESMS Numérique

---

**Objectif :** permettre aux maîtrises d'ouvrage des ESSMS de développer et généraliser l'utilisation du numérique dans le secteur au travers du déploiement du DUI et de son utilisation effective.

Le financement ESMS numérique repose sur **deux critères généraux :**

- S'équiper = acquérir, faire évoluer ou développer les usages d'une solution existante d'un logiciel DUI conforme aux exigences nationales
- S'engager à atteindre des cibles d'utilisation = condition de versement des financements.

**Le programme ESMS numérique vise à soutenir l'effort et les coûts supportés par la maîtrise d'ouvrage** > les coûts afférents aux activités de management du projet d'informatisation du DUI et à la conduite de changement.

# Programme ESMS Numérique

**Condition d'accès** : Grappe de 15 ESMS minimum + réponse à l'appel à projet de l'ARS Occitanie

J'ai un projet d'acquisition d'un DUI ou de renouvellement, le programme finance :

- > L'acquisition de l'équipement logiciel
- + le forfait dit « à l'usage »
- + Les forfaits complémentaires spécifiques « petits OG » : AMOA marché public obligatoire ; équipement matériel et infrastructures informatique et AMOA projet (ex : recrutement d'un chef de projet)

J'ai un projet de montée de version, le programme finance **en complément du dispositif SONS** (financement de l'éditeur par l'Etat pour le compte de l'ESMS) :

- > le forfait dit « à l'usage »
- + Forfaits complémentaires spécifiques « petits OG »

# Dispositif SONS :

---

Le dispositif SONS (Système ouvert et non sélectif) est un mécanisme d'achat par l'Etat pour le compte des **ESSMS qui disposent déjà d'une solution DUI.**

La « Prestation Ségur » a pour principal objectif d'accélérer la **mise à niveau des solutions des éditeurs** en fluidifiant les financements qui leur parviennent sous condition de conformité aux exigences nationales.

Le dispositif SONS couvre 6 dimensions : Licence d'utilisation, Frais d'installation, de configuration et de qualification, Maintenance corrective, Suivi du projet et livraison de la documentation, Accompagnement à l'obtention d'un certificat logiciel de type organisation, quand nécessaire

# Synoptique des financements



## Financements pour tout type de porteur de projet

		Levier de financement			
				SONS	
Type de projet	Taille du regroupement	Usages	Equipement		Editeur référencé Ségur
			Editeur Ségur	Editeur NON Ségur	
Acquisition	< 50 ESMS	7k€	14,5k€	12k€	Aucun financement
	> = 50 ESMS	2k€	3k€	1k€	
Montée de version	< 50 ESMS	5k€ <small>*Si référencé Ségur</small>	Aucun financement (voir SONS)	Non éligible	~2 413€ TTC (barème moyen SONS)
	> = 50 ESMS	2k€ <small>*Si référencé Ségur</small>			

## Financements additionnels spécifiques « ESMS numérique » pour les OG < = 15 ESMS

Equipements infra et matériel

20k€/ESMS

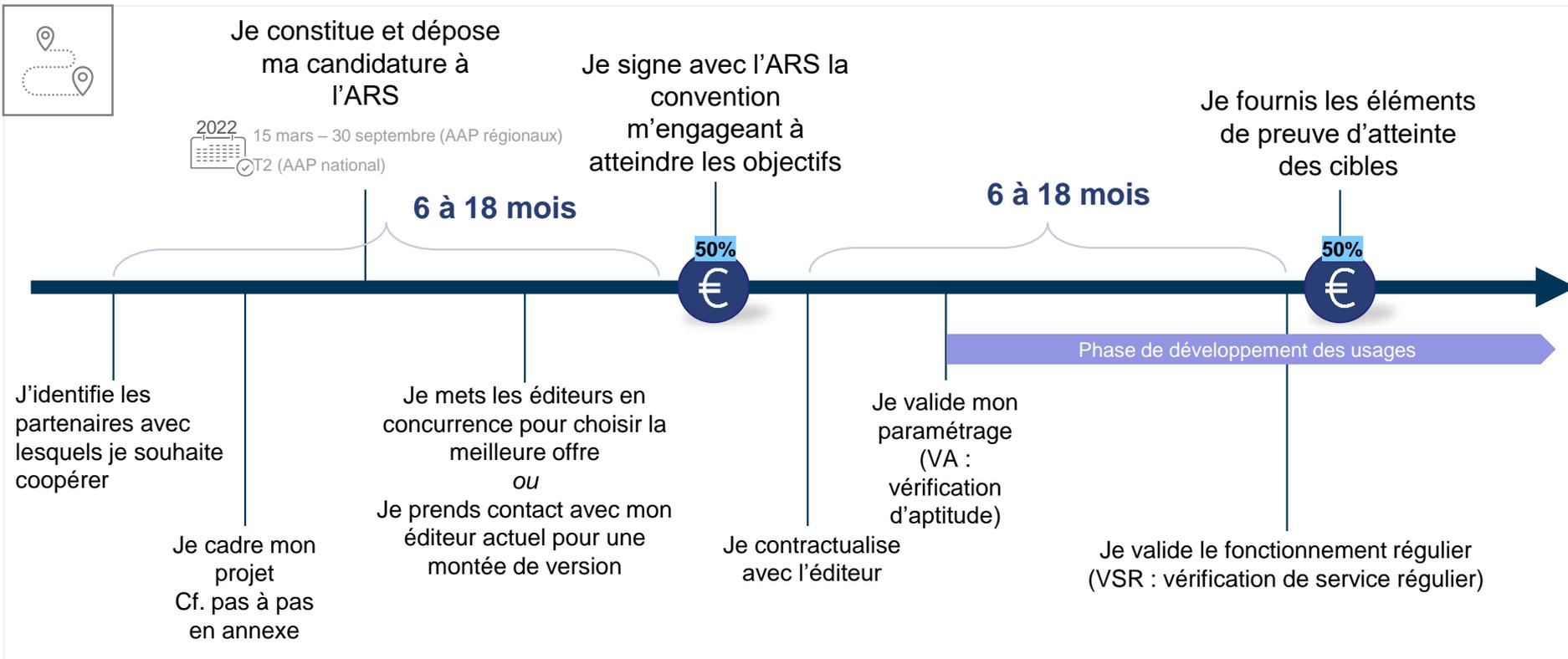
AMOA et conduite du marché public(acquisition)

15k€/porteur

AMOA projet

100k€/porteur

# En pratique : mon parcours



# Echéancier des versements et cibles d'usages

50%

- Signature de la convention ARS/porteur
- Signature de la convention de partenariat

Pour les cibles concernant les services socles MS Santé et DMP



50%

Atteinte des cibles d'usages après la signature de la vérification de service régulier



Pour les cibles d'utilisation du DUI



Indicateur	Mode de calcul	Valeur cible
Taux d'utilisation de la MS Santé	Sur le mois écoulé mesuré à chaque fin de mois (avec une période de 3 mois pour la première mesure) : (nombre de messages envoyés via la MS Santé / nombre de personnes accompagnées pouvant bénéficier d'un projet d'accueil et d'accompagnement) x 100	70%
Taux d'utilisation du DMP	Sur le mois écoulé mesuré à chaque fin de mois (avec une période de 3 mois pour la première mesure) : (nombre de DMP alimentés avec au moins un document / nombre de personnes accompagnées pouvant bénéficier d'un projet d'accueil et d'accompagnement) x 100	70%

Indicateur	Valeur cible
Taux de dossiers actifs	90 %
Taux de dossiers actifs avec un projet personnalisé	90%
Taux de dossiers actifs ayant au moins un événement	90%

Pour les **montées de version**, les porteurs s'efforcent d'atteindre les niveaux d'usage dans un **délai de 9 mois** entre le moment de leur engagement et la fin du déploiement. Pour les **acquisitions**, le **délai** devra être de **18 mois**.

# Focus régional : AAP 2022 ESMS numérique



L'appel à projets « régional » est ouvert en Occitanie du **15 mars 2022 au 30 septembre 2022**

- Dépôt des candidatures sur 2 fenêtres distinctes :
  - Pour les projets d'acquisition hors secteur social : **du 15/03/2022 au 01/07/2022**
  - Pour les projets de montée de version et les projets du secteur social (acquisition et mise en conformité) : **du 15/03/2022 au 30/09/2022**
- Instruction au fil des dépôts au sein de chaque fenêtre
- Sélection et notification/conventionnement des projets à l'issue de chaque fenêtre
- Engagement des crédits au plus tard **le 30/12/2022**

L'appel à national sera publiée à **partir du deuxième trimestre 2022**

# Instruction des candidatures régionales :

---

## 1) Des critères d'éligibilité et de recevabilité :

- Cadre de réponse régional
- Autodiagnostic des systèmes d'information des ESMS concernés par la demande + état du parc informatique pour les organismes gestionnaires éligibles à l'enveloppe dédiée à l'équipement matériel
- Déclaration de l'activité médico-sociale pour les établissements mixant des activités de confort et d'aide aux personnes vulnérables

## 2) Des critères de priorisation :

- Équilibre territorial et sectoriel
- Grille définie avec critères de priorisation figurant au sein de l'appel à projet

# Organisation de la phase de généralisation dans ma région



4 186 783 € pour 2022

## Notre organisation autour de la phase de généralisation



L'ARS pilote le programme, instruit les dossiers et échange avec les porteurs, notifie les porteurs, conventionne avec les porteurs et participe au pilotage opérationnel des projets

Le GRADeS Occitanie et l'appui de l'ARS Occitanie dans la promotion et l'accompagnement des ESMS sur les sujets numériques et la mise en œuvre d'actions dédiées.



**Collectif  
MS&Numérique**



Le collectif est informé de l'actualité « ESMS numérique » et « Ségur du numérique médico-social », participe aux réunions « ESMS numérique », fait part de ses besoins spécifiques autour du Ségur numérique et du programme ESMS numérique.



SONS

Site de la CNSA : <https://www.cnsa.fr/grands-chantiers/programme-esms-numerique>

Site de l'Agence du numérique en Santé :  
<https://esante.gouv.fr/segur/medico-social>

Site de l'ARS Occitanie  
[Appel à projets 2022](#)  
[Le programme](#)

Vos contacts dans votre région



[ars-oc-esms-numerique@ars.sante.fr](mailto:ars-oc-esms-numerique@ars.sante.fr)

[esms.numerique@esante-occitanie.fr](mailto:esms.numerique@esante-occitanie.fr)



# Programme ESMS numérique : Sur quels outils m'appuyer ?

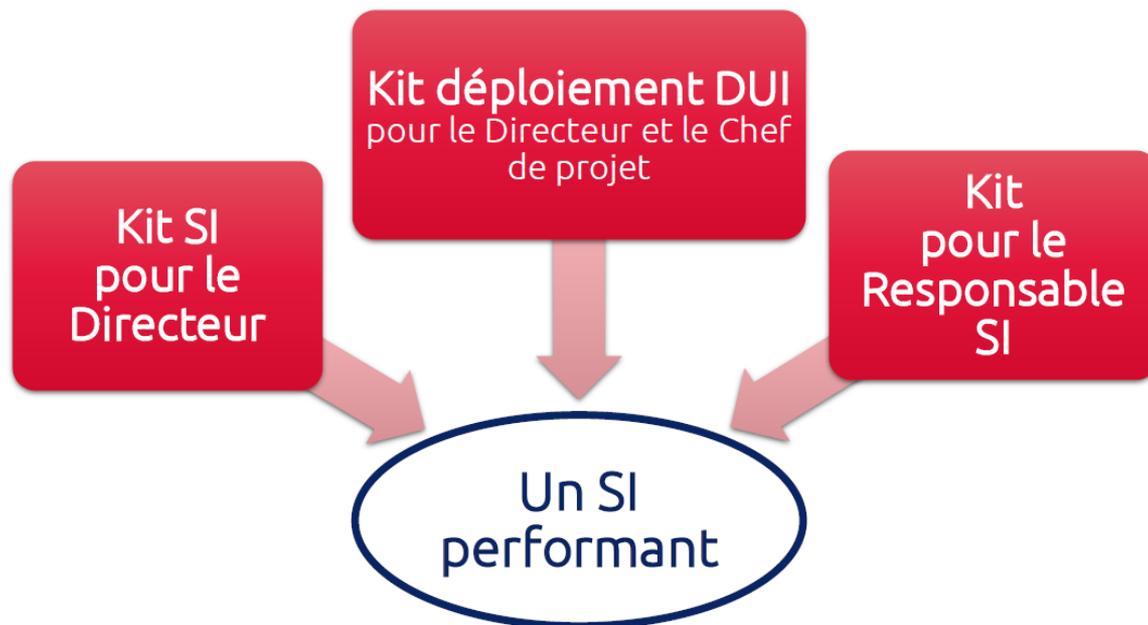
---



Tous mobilisés pour la *santé*  
de 6 millions de personnes  
en Occitanie

# Les outils proposés par l'ANAP

Trois kits pour accompagner la transformation numérique  
dans le secteur médico-social





<http://ressources.anap.fr/numerique/publication/2409>



## COMPRENDRE LES NOTIONS LIÉES AU SYSTÈME D'INFORMATION

- **Pourquoi mobiliser le numérique dans une structure médico-sociale ?**
  - 4 pages d'argumentaire
- **En tant qu'ESMS, suis-je concerné par le RGPD ?**
  - Les éléments pour comprendre
  - Les principales dispositions du RGPD à mettre en œuvre
  - Un autodiagnostic
- **Comprendre l'urbanisation et l'interopérabilité**
  - 6 pages pour avoir les notions clés
- **Comprendre ce que sont la mutualisation et l'externalisation du SI**
  - Les concepts et les grandes étapes d'un projet



## FAIRE LE POINT DE LA SITUATION DU SI DE SA STRUCTURE

- **Evaluer la maturité numérique d'une structure médico-sociale**
  - Un autodiagnostic pour faire l'état des lieux de sa maturité et établir un plan d'action adapté
- **Usage du numérique dans le secteur médico-social - 1er état des lieux national**
  - Des enseignements issus de l'analyse des données du TdB pour se situer
- **Cartographie fonctionnelle du SI médico-social**



## ENGAGER UNE STRATÉGIE SI EFFICACE AU SERVICE DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

- **Pourquoi élaborer une feuille de route SI / schéma directeur SI dans une structure médico-sociale ?**
  - Un argumentaire
  - Un modèle de feuille de route SI / schéma directeur adapté au médico-social prêt à remplir, annoté d'explications de méthode
  - Le modèle de cahier des charges pour une assistance à la rédaction de sa feuille de route SI
- **Comprendre quelles sont les instances de gouvernance du SI à mettre en place à minima**
  - Les éléments pour comprendre



<https://ressources.anap.fr/numerique/publication/2796>



EVALUER LA **MATURITÉ SI** DE  
MON ESMS

Autodiagnostic de maturité d'un ESMS et  
check-list des actions à mener



MÉTHODE DE **DÉPLOIEMENT** DU  
DUI

Pour un chef de projet SI  
dans un contexte multi-ESMS/OG

Pour un directeur d'ESMS  
dans un contexte multi-ESMS/OG

- Synthèse méthodologique et documents types (planning notamment)
- Check-list des actions à mener au regard de cette méthode et livrables associés



BOÎTE À **OUTILS**

Documents complémentaires :  
communication, déploiement, formation, pilotage, processus, stratégie, etc.



## 2 autodiagnostic

- Définir le niveau de gestion SI d'un organisme gestionnaire médico-social
- Compétences de l'équipe SI



## Des outils et guides adaptés au secteur MS

- Catégorisés en 7 dimensions de gestion SI

# Les outils proposés par l'ANAP

---

4 replays de webinaires pour mettre en place une stratégie SI adaptée à votre structure pour les directeurs :

- Comprendre les notions liées au système d'information
- Faire le point de la situation du SI de sa structure
- Engager une stratégie SI efficace au service des personnes accompagnées
- Déployer un DUI adapté aux professionnels de sa structure

<https://www.anap.fr/actualites/toute-lactu/detail/actualites/a-tous-les-directeurs-du-medico-social-4-replays-de-webinaires-pour-mettre-en-place-une-strategie-si-adaptee-a-votre-structure/>

De nouveaux webinaires à venir :

<https://ressources.anap.fr/numerique/publication/2751>

# Les outils proposés par la DNS/ANS

---

- Fiche pratique, infographie et support de présentation « embarquez-vous dans le Ségur numérique pour le MS » disponible très prochainement sur [la page dédiée au programme de l'ARS](#)
- Webinaire ANS du 26 avril prochain animé par la CNSA, la délégation ministérielle du numérique en santé (DNS), l'ANAP et l'Agence du Numérique en Santé

## **Ségur Médico-Social Vague 1 – Embarquez-vous !**

### [Inscription ICI](#)

- La liste des éditeurs en cours de référencement Ségur [ICI](#) (notamment pour les projets de mise en conformité)
- Un support sur les devis éditeurs à venir

# Synthèse des documents de communication/accompagnement Ségur



→ Pour aider un porteur à intégrer la dynamique Ségur MS et à préparer son projet

# L'accompagnement du GRADES

## Stéphanie Pecault – Responsable Animation territoriale

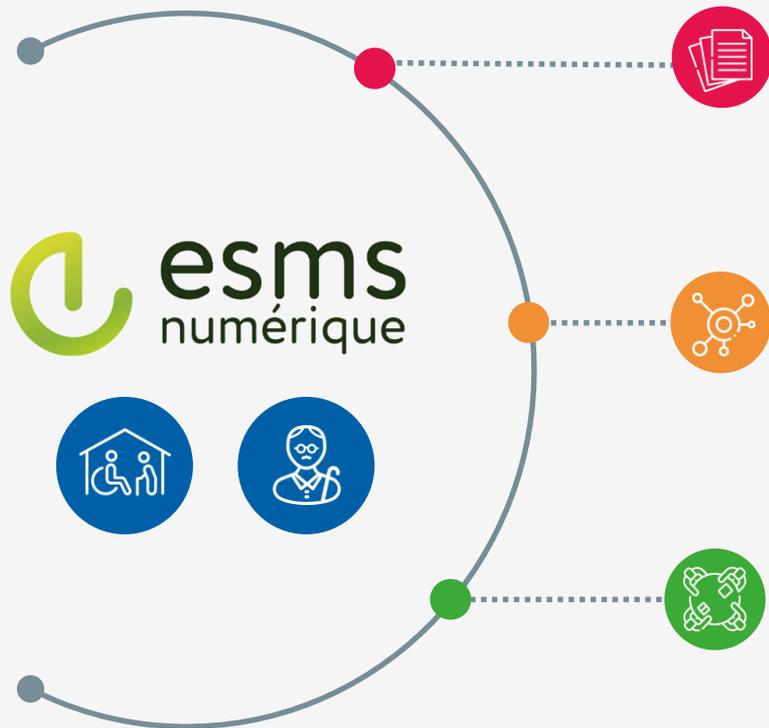
---

# e-santé Occitanie : votre partenaire régional e-santé

Le Groupement d'Intérêt Public e-santé Occitanie **ancore les pratiques numériques** dans la prise en charge des patients et des usagers d'Occitanie, en étant un **référént local et le relais privilégié** du régional et du national sur la **e-santé**.



# Accompagner pour s'inscrire dans le programme ESMS numérique



## Information

[FAQ](#) régionale co-alimentée avec l'ARS Occitanie

[ESPACE DOCUMENTAIRE](#) facilitant l'accès aux ressources utiles pour les établissements dans la compréhension des enjeux et la construction de leur réponse aux appels à projets

## Assistance et mise en relation

Des établissements souhaitant se constituer en grappe pour répondre aux appels à projets

[Outil de mise en relation accessible ICI](#)

## Animation

[Groupes de travail du collectif médico-social régional](#)

[Club des DRSI du médico-social](#)

Pour toutes demandes concernant le programme ESMS numérique : [esms.numerique@esante-occitanie.fr](mailto:esms.numerique@esante-occitanie.fr)

# Vos contacts sur les territoires

## TARN-ET-GARONNE

✉ [accompagnement.tarn-et-garonne@esante-occitanie.fr](mailto:accompagnement.tarn-et-garonne@esante-occitanie.fr)

**Thibault VACHER**  
07 57 40 39 08



**Renaud MAIGNE**  
06 24 01 76 80



## TERS

✉ [accompagnement.gers@esante-occitanie.fr](mailto:accompagnement.gers@esante-occitanie.fr)

**Hédi DAKHIL**  
06 22 66 94 95



**Muriel CASTEYDE**  
07 57 40 39 04



**Jean-Marc POUDEVIGNE**  
06 17 50 94 51



## HAUTES-PYRENEES

✉ [accompagnement.hautes-pyrenees@esante-occitanie.fr](mailto:accompagnement.hautes-pyrenees@esante-occitanie.fr)

**Muriel CASTEYDE**  
07 57 40 39 04



**Jean-Marc POUDEVIGNE**  
06 17 50 94 51



## HAUTE-GARONNE

✉ [accompagnement.haute-garonne@esante-occitanie.fr](mailto:accompagnement.haute-garonne@esante-occitanie.fr)

**Christophe CAMUSSO**  
06 26 86 84 94



**Emilie BAYE**  
07 57 40 39 05



**Eliane RAMAMONJISOA**  
06 18 18 95 76



## ARIEGE

✉ [accompagnement.ariège@esante-occitanie.fr](mailto:accompagnement.ariège@esante-occitanie.fr)

**Hédi DAKHIL**  
06 22 66 94 95



## PYRENEES-ORIENTALES

✉ [accompagnement.pyrenees-orientales@esante-occitanie.fr](mailto:accompagnement.pyrenees-orientales@esante-occitanie.fr)

**Sébastien RUIZ**  
06 09 23 34 95



**Valérie BERBEDES-DAGRON**  
06 26 31 34 63



e-sante  
Occitanie

Centre de conseil et d'accompagnement

## LOT

✉ [accompagnement.lot@esante-occitanie.fr](mailto:accompagnement.lot@esante-occitanie.fr)

**Cécilia NOZET**  
07 78 47 47 06



**Renaud MAIGNE**  
06 24 01 76 80



## TARN

✉ [accompagnement.tarn@esante-occitanie.fr](mailto:accompagnement.tarn@esante-occitanie.fr)

**Lucie VALATX**  
06 26 31 04 46



**Agnès BASQUIN**  
06 18 28 13 46



## AVEYRON / LOZERE

✉ [accompagnement.aveyron@esante-occitanie.fr](mailto:accompagnement.aveyron@esante-occitanie.fr)

✉ [accompagnement.lozere@esante-occitanie.fr](mailto:accompagnement.lozere@esante-occitanie.fr)

**Clémence BOULOUIS**  
06 26 34 65 91



**Ania BOULDOIRES**  
06 28 20 31 20



## GARD

✉ [accompagnement.gard@esante-occitanie.fr](mailto:accompagnement.gard@esante-occitanie.fr)

**Kévin BENEZETH**  
06 46 56 32 02



**Charlotte KERAVAL**  
06 21 35 66 22



## HERAULT

✉ [accompagnement.herault@esante-occitanie.fr](mailto:accompagnement.herault@esante-occitanie.fr)

**Adjaratou ASSANI**  
06 11 82 87 29



**Gaëlle TEMEY**  
06 26 86 89 46



**Hanane GUILLARD-MEZIANE**  
06 18 01 90 70



## AUDE

✉ [accompagnement.aude@esante-occitanie.fr](mailto:accompagnement.aude@esante-occitanie.fr)

**Nathalie ANDRIEUX**  
06 18 07 22 48



**Valérie BERBEDES-DAGRON**  
06 26 31 34 63



## Coordination régionale :

✉ [accompagnement.occitanie@esante-occitanie.fr](mailto:accompagnement.occitanie@esante-occitanie.fr)



**Benjamin ANDRE**  
07 57 40 39 07



**Stéphanie PECAULT**  
06 26 53 35 91

# Vos contacts au Groupement



## CONTACTEZ LE GROUPEMENT

### Siege social

10 rue des trente-six ponts  
31400 Toulouse

### Bureaux de Montpellier

80 place Ernest Granier Étoile  
Richter  
34000 Montpellier

> [esante-occitanie.fr](https://esante-occitanie.fr) <

contact@esante-occitanie.fr  
05 67 20 74 00



## BESOIN D'ÊTRE ACCOMPAGNÉ ?

**Vous êtes un professionnel du  
secteur sanitaire, médico-social  
ou social en Occitanie** et vous avez  
une question ?

Contactez les animateurs  
territoriaux

> [contacts par territoire](#) <

[animation.territoriale@esante-occitanie.fr](mailto:animation.territoriale@esante-occitanie.fr)



## BESOIN D'ASSISTANCE TECHNIQUE ?

**Vous utilisez nos services  
numériques** et vous avez un  
problème ?

(création de compte, perte mot de  
passe, problème technique...)

> <https://assistance.esante-occitanie.fr> <

0 820 250 035 Service 0.09€ / appel  
+ prix appel

08h30 – 18h30 du lundi au vendredi

# Retour d'expérience de la grappe portée par l'EPAS 65

---

Pascaline BARRY

Directrice Adjointe – Services Economiques et  
Financiers, Système d'Information aux Organisations,  
Qualité – EPAS 65



Tous mobilisés pour la *santé*  
de 6 millions de personnes  
en Occitanie



## **PRESENTATION DE L'EPAS 65**

**HEBERGEMENT**

**DOMICILE**

**TRAVAIL**

## PRESENTATION DE L'EPAS 65

L'EPAS 65 (Etablissement Public d'Accompagnement et de Soins) est un établissement public médico social autonome qui est composé de 3 Pôles :

- 1 **Pôle Travail** avec 1 ESAT sur 5 sites + 1 EA
- 1 **Pôle Hébergement** avec 1 Foyer d'hébergement sur 2 sites, 1 Foyer de Vie, 1 EHPAD
- 1 **Pôle Domicile** avec 1 SAVS sur 5 sites et 1 SMP



# PROJET ESMS NUMERIQUE

HEBERGEMENT

DOMICILE

TRAVAIL

## ORIGINE DU PROJET



**Présentation** du programme par l'ARS dans le cadre du collectif MS&Numérique

**Téléchargement** et lecture de documents :

- Instruction CNSA du 12 novembre relative à la phase amorçage
- Feuille de route stratégique du numérique en santé
- Feuille de route stratégique du numérique en santé adaptée au ESMS
- Doctrine du numérique en santé

**Participation à des Webinaires** présentant l'appel à projet

## CONSTITUTION DE GRAPPE : AVEC QUI?

Sollicitation du Groupement Informatique de Coopération des Hautes Pyrénées.



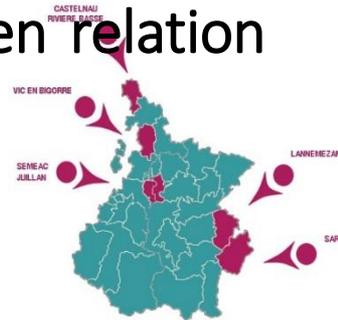
Sollicitation des établissements partenaires locaux (région Occitanie)

1<sup>ère</sup> réunion d'échanges et de cadrage – Février 2021

## CONSTITUTION DE GRAPPE : AVEC QUI?

Recherche de partenaires pour atteindre la taille critique auprès:

- Des réseaux de l'établissement (GREPSMS, ADESPA...) afin de rechercher des établissements intéressés pour constituer une grappe.
- Des éditeurs
- A noter l'existence aujourd'hui d'un outil de mise en relation sur le site du GRADES



# CONSTITUTION DE GRAPPE : AVEC QUI?

L'EPAS 65 a intégré 2 Grappes :

- 1 Grappe interrégionale pour son DUI PA constituée de 18 établissements et 14 OG inter-régionale
- 1 Grappe régionale pour l'acquisition d'un DUI pour le secteur PH constituée de 16 établissements et 3 OG (secteur PH) dont il est porteur



## LA PREPARATION DE L'APPEL A PROJET : LA GOUVERNANCE

- Désignation d'un établissement porteur de projet, animateur de la démarche (préparation et suivi des réunions, convocations, interlocuteur de l'ARS, Resah, Grades)
- Le nécessaire recours à un AMO technique interne / externe
- Un comité de pilotage pluridisciplinaire: techniciens, directeurs, cadre de santé, responsable technique et administratif
- Un comité technique (informaticiens)
- Des référents établissements et métiers



# LA PREPARATION DE L'APPEL A PROJET : LES REUNIONS

Organisation de 6 réunions :

- 1 réunion pour connaître les différentes structures et déterminer le porteur de projet de la grappe.
- 3 réunions pour établir : un état des lieux, recensement des besoins en terme de matériel, humains (formation), choix des services socles, écriture de la convention du groupement...
- 1 réunion pour valider le cahier des charges
- 1 réunion pour valider la réponse à l'AAP



# LA PREPARATION DE L'APPEL A PROJET : L'ETAT DES BESOINS

- Grille d'audit sur l'état du SI pour chaque établissement
- Etat des lieux en terme de besoins matériels
- Etat des lieux en terme de besoins logiciel (organisation de démos)
- Etat des besoins humains en terme de formation

GRILLE D'AUDIT - SYSTEME INFORMATION		
CRITERE	EVALUATION	OBSERVATIONS
<b>PILOTAGE &amp; MANAGEMENT</b>		
Il existe un schéma directeur de SI		
Il existe un schéma directeur de la sécurité de SI		
Des ETP sont-ils affectés au Système d'Information?		
<i>Si oui, lesquels?</i>		
Les compétences des professionnels sont adaptées		
Il existe un budget alloué au SI		
Il existe des compétences en gestion de projet (exemple)		
Les projets SI sont suivis, évalués		
Il existe des procédures et protocoles dédiés au SI		
Il existe des partenariats		
<i>Si oui, lesquels?</i>		
<b>PERFORMANCE &amp; OPTIMISATION</b>		
Il existe une veille réglementaire juridique spécifique		
Les domaines suivants sont couverts par le SI		
<i>Ressources Humaines</i>		
<i>Finances</i>		
<i>Comptabilité</i>		
<i>Qualité - Gestion des risques</i>		
<i>Fonctions logistiques (Restauration / Blanchisserie)</i>		
<i>Facturation</i>		
<i>Chartes Uniques Usager</i>		
<i>Gestion des données d'activité</i>		
Il existe des passerelles entre ces solutions		
Les logiciels en place sont installés en mode SAAS		
L'établissement utilise des services SaaS		
<i>Si oui, lesquels?</i>		
L'établissement utilise des solutions régional(e) / national(e)		
<i>Si oui, lesquels?</i>		
<b>SECURISATION</b>		
Les accès aux sessions utilisateurs sont sécurisés		

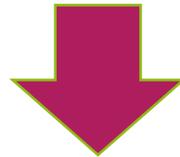
ETAT DES BESOINS MATERIELS		
MATERIEL	CHOIX ETABLISSEMENT	OBSERVATIONS
Ordinateur fixe (Unité centrale + Ecran) - en nombre		
Ordinateur portable - en nombre		
Imprimante - en nombre		
Tablettes - en nombre		
Scanettes - en nombre		
Bornes Wifi - en nombre		
Câblage (Travaux) - en nombre		
Matériel de liaison (Switch) - en nombre		
Serveur - en nombre		
Autres à préciser		





## LA PREPARATION DE L'APPEL A PROJET :

- Rédaction d'un document projet en reprenant les besoins de chaque établissement
- Renseignement sur les différents outils socles
- Demande de devis pour le matériel
- Chiffrage Cout Formation
- Chiffrage Coût du logiciel (Devis)



Réalisation d'un Plan Prévisionnel de Financement pour la Grappe



## LE SUIVIDE L'APPEL A PROJET

- Signature de la convention avec l'ARS en février 2022
- Point mensuel avec l'ARS – personne ressource en charge du programme ESMS numérique et du suivi de la grappe
- L'étape du RESAH: un défi pour les porteurs



## LES ELEMENTS FACILITATEURS

- L'implication et la réactivité de l'ensemble des OGs
- Le climat de confiance au sein de la grappe
- L'aide et la réactivité de l'ARS et du GRADES
- La participation au collectif numérique médico-social régional



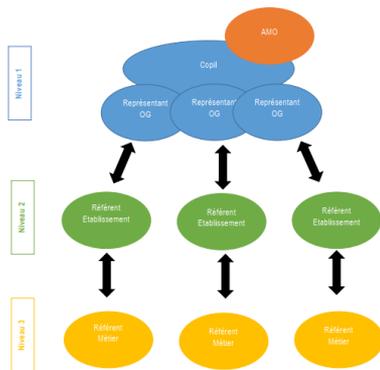
## LES ENJEUX

- Le porteur de projet, chef d'orchestre et élément fédérateur
- Une phase amorçage avec des conditions évolutives au gré des semaines
- Le Resah
- Travail sur un projet de raccordement des sites à la fibre (HP Haut Débit)
- La cybersécurité



# LES CONSEILS

- Créer un COPIIL Technique autour du projet
- Etablir des règles pour l'ensemble des établissements de la grappe
- Etablir un calendrier – retro planning
- Avoir entamer la démarche RGPD (avoir un DPO a minima)





**MERCI POUR VOTRE ATTENTION**

# En conclusion...

---

- ↘ Le programme ESMS numérique permet de soutenir le secteur social et médico- social dans sa transformation numérique
- ↘ Une réelle dynamique régionale pour accompagner les ESMS sur cet enjeu primordial avec les financements alloués et les outils mis en place
- ↘ Un programme prévu jusqu'en 2025, qui permet de s'y inscrire quelque soit le point d'avancée des ESMS sur les enjeux numériques

## Merci de votre attention !

Tous mobilisés pour la *santé*  
de 6 millions de  
personnes

CONTACTS ARS : [ars-oc-esms-numerique@ars.sante.fr](mailto:ars-oc-esms-numerique@ars.sante.fr)

Chargé de programme ESMS Numérique ARS Occitanie :

**Julien de Joybert**

Chargée de mission ESMS Numérique ARS Occitanie :

**Sophie Martin-Landré**

CONTACTS GRADeS : [contact@esante-occitanie.fr](mailto:contact@esante-occitanie.fr)

Chargée de mission ESMS Numérique pour GRADeS Occitanie :

**Laurence Lesueur-Ginot** : [esms.numerique@esante-occitanie.fr](mailto:esms.numerique@esante-occitanie.fr)

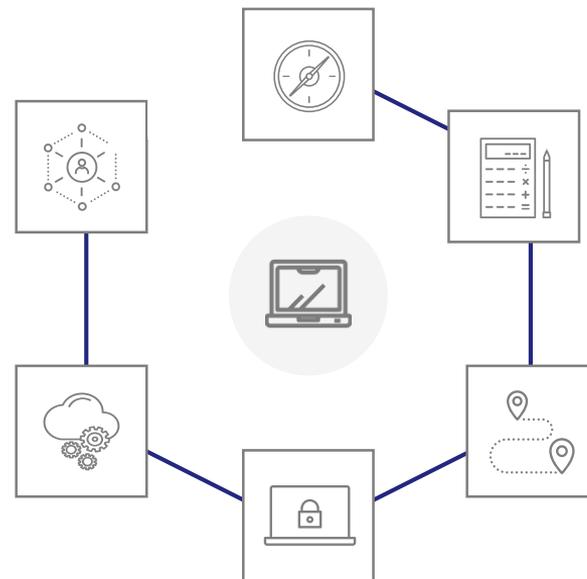


Pour en savoir plus  
sur la santé en Occitanie :  
[www.occitanie.ars.sante.fr](http://www.occitanie.ars.sante.fr)

# ANNEXES

---

Les financements : exemples par situation du porteur de projet



# 1 Pour les organismes qui n'ont pas de DUI ou qui veulent en changer



## Des financements alloués dans le cadre de la phase de généralisation du Programme



### Objectif

Permettre aux ESSMS de **s'équiper avec une solution de DUI** conforme à la doctrine du numérique en santé et généraliser son **utilisation effective**.



### Bénéficiaires

Les **établissements et services sociaux ou médico-sociaux** (ESSMS) mentionnés à l'article L. 312-1 du Code l'action Sociale et des Familles (CASF)\* **qui ne sont pas encore équipés d'un DUI** ou qui souhaitent **renouveler leur solution**



### Principes

- Un **financement pour l'équipement logiciel**, destiné à l'éditeur de la solution choisie par le porteur de projet à l'issue d'une mise en concurrence
- Un **financement à l'usage** pour accompagner la transformation des pratiques grâce aux apports du numérique en permettant notamment la mobilisation de ressources pour la mise en œuvre des projets numériques associés (par exemple, un chef de projet mutualisé entre les ESSMS d'une grappe)
- Les financements ESMS numérique sont alloués dans le cadre d'un regroupement a minima de 15 ESSMS en métropole ou de 8 ESSMS en Corse et dans les départements ultramarins
- Ces financements sont conditionnés à l'atteinte de cibles d'usage.



1

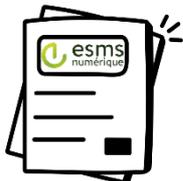
# Pour les organismes qui n'ont pas de DUI ou qui veulent en changer



< 50  
ESSMS



Je peux répondre à l'AAP régional ESMS numérique à compter du 15 mars 2022 et jusqu'au 30 septembre 2022 en déposant un dossier en ligne sur PAI numérique



Mon dossier est instruit **au fil de l'eau** par l'Agence régionale de santé en tenant compte de la **taille de la grappe** et du **type de projet** présenté



## « Je suis un porteur PA, PU ou DOM » en 2022

### ACQUISITION / RENOUELEMENT DU DUI

Porteur de 15 ESSMS et +

1. La solution DUI que je choisis après une **mise en concurrence via le SAD** est « **référéncée Ségur** » : j'obtiens un forfait de **21,5 k€ / ESSMS** dont 7 k€ pour les usages et 14,5 k€ pour le logiciel

**Exemple : J'ai 46 ESSMS alors j'obtiens 989 k€ dont 322 k€ pour les usages et 667 k€ pour le logiciel**

2. La solution DUI que je choisis après une **mise en concurrence via le SAD** n'est pas « **référéncée Ségur** » : j'obtiens un forfait de **19k€ / ESSMS** dont 7 k€ pour les usages et 12 k€ pour le logiciel

**Exemple : J'ai 46 ESSMS alors j'obtiens 874 k€ dont 322 k€ pour les usages et 552 k€ pour le logiciel**



< 50  
ESSMS

Je peux répondre à l'**AAP régional ESMS numérique** à compter du 15 mars 2022 et jusqu'au 30 septembre 2022 en déposant un dossier en ligne sur PAI numérique



Mon dossier est instruit **au fil de l'eau** par l'Agence régionale de santé en tenant compte de la **taille de la grappe et du type de projet** présenté



« Je suis un porteur PDS, PDE, AHI, PJM » en 2022

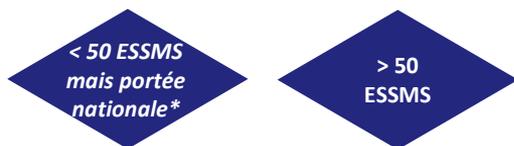
## ACQUISITION/RENOUVELLEMENT DU DUI

Porteur de 15 ESSMS et +

La solution DUI que je choisis après **une mise en concurrence** est **référéncée « Ségur »** : j'obtiens un forfait de **21,5k€ / ESSMS** dont 7 k€ pour les usages et 14,5 k€ pour le logiciel

**Exemple : J'ai 46 ESSMS alors j'obtiens 989 k€ dont 322 k€ pour les usages et 667 k€ pour le logiciel**

# Pour les organismes qui n'ont pas de DUI ou qui veulent en changer



\* Concerne des opérateurs qui ont une délégation pour gérer des missions particulières

Je peux répondre à l'AAP national ESMS numérique à compter du T2 2022



Mon dossier est instruit par la CNSA et la DNS



## « Je suis un porteur national » en 2022

### ACQUISITION / RENOUELEMENT DU DUI

PH, PA ou DOM	PDS, PDE, AHI, PJM
<p>1. La solution DUI que je choisis après une <b>mise en concurrence via le SAD est « référencée Ségur »</b> : j'obtiens un forfait de <b>21,5 k€ / ESSMS pour les 49 premiers ESSMS</b> dont 7 k€ pour les usages et 14,5 k€ pour le logiciel, puis de <b>5 k€ / ESSMS à partir du 50ème ESSMS</b> dont 2 k€ pour les usages et 3 k€ pour le logiciel.</p> <p><b>Exemple : J'ai 64 ESSMS alors j'obtiens 1 123 k€</b> dont 371 k€ pour les usages et 752 k€ pour le logiciel</p>	<p>1. La solution DUI que je choisis après une <b>mise en concurrence est référencée « Ségur »</b> : j'obtiens un forfait de <b>21,5 k€ / ESSMS pour les 49 premiers ESSMS</b> dont 7 k€ pour les usages et 14,5 k€ pour le logiciel, puis de <b>5 k€ / ESSMS à partir du 50ème ESSMS</b> dont 2 k€ pour les usages et 3 k€ pour le logiciel.</p> <p><b>Exemple : J'ai 64 ESSMS alors j'obtiens 1 123 k€</b> dont 371 k€ pour les usages et 752 k€ pour le logiciel</p>
<p>2. La solution DUI que je choisis après une <b>mise en concurrence via le SAD n'est pas « référencée Ségur »</b> : j'obtiens un forfait de <b>19,5 k€ / ESSMS pour les 49 premiers ESSMS</b> dont 7 k€ pour les usages et 12 k€ pour le logiciel, puis de <b>3 k€ / ESSMS à partir du 50ème ESSMS</b> dont 2 k€ pour les usages et 1 k€ pour le logiciel.</p> <p><b>Exemple : J'ai 64 ESSMS alors j'obtiens 973 k€</b> dont 371 k€ pour les usages et 602 k€ pour le logiciel</p>	

Si des organismes de petite taille participent au projet national, ils peuvent obtenir les financements spécifiques pour l'équipement matériel. Ces situations sont étudiées au cas par cas.

## 2 Pour les organismes déjà équipés qui veulent faire évoluer leur DUI



Des financements alloués dans le cadre de la phase de généralisation du Programme SONS



et du dispositif

### Objectif



Accélérer les usages du DUI et des services socles avec une version du DUI compatible avec Mon espace santé

### Bénéficiaires



Les établissements et services sociaux ou médico-sociaux (ESSMS) mentionnés à l'article L. 312-1 du Code l'action Sociale et des Familles (CASF)\* qui sont déjà équipés d'un DUI

### Principes



- Le **financement de la « montée de version »** pour disposer d'une solution compatible avec Mon espace santé est assuré dans le cadre du **dispositif SONS (voir la rubrique « SONS en détail »)**

<https://esante.gouv.fr/segur/medico-social>

- Un **financement à l'usage** pour accompagner la transformation des pratiques grâce aux apports du numérique est octroyé dans le cadre du programme **ESMS numérique**, alloué dans le cadre d'un groupement a minima de 15 ESSMS en métropole ou de 8 ESSMS en Corse et dans les départements ultramarins

**2**

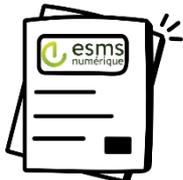
# Pour les organismes déjà équipés qui veulent faire évoluer leur DUI



< 50  
ESSMS



Je peux répondre à l'**AAP régional ESMS numérique** à compter du 15 mars 2022 et jusqu'au 30 septembre 2022 en déposant un dossier en ligne sur PAI numérique



Mon dossier est instruit **au fil de l'eau** par l'Agence régionale de santé en tenant compte de la **taille de la grappe** et du **type de projet** présenté



**« Je suis un porteur PA, PH, DOM, PDS, PDE, AHI, PJM » en 2022**

## MONTÉE DE VERSION DU DUI

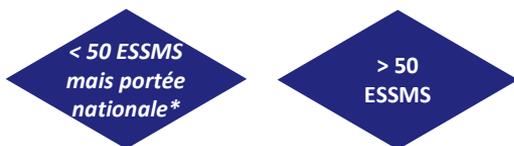
Porteur de 15 ESSMS et +

1. La solution DUI que je fais évoluer **doit être « référencée Ségur »**. J'obtiens un forfait de **5k€ / ESSMS** pour les usages. Je n'ai pas à payer de frais à l'éditeur pour la montée de version qui est prise en charge par le financement SONS dans le cadre de la « prestation Ségur ».

**Exemple : J'ai 35 ESSMS alors j'obtiens 175 k€**

2. **Si mon éditeur me le propose ou si je l'incite à s'y engager**, je peux signer un bon de commande dans le cadre du financement SONS.

**Mon éditeur percevra** directement la « **Prestation Ségur** » selon le barème défini dans le financement SONS : dans ce cas, il percevra 1 232 € / ESSMS, soit 43 120 € au total.



\* Concerne des opérateurs qui ont une délégation pour gérer des missions particulières

Je peux répondre à l'AAP national ESMS numérique à compter du T2 2022



Mon dossier est instruit par la CNSA et la DNS

## « Je suis un porteur national PA, PH, DOM, PDS, PDE, AHI, PJM » en 2022

### MONTÉE DE VERSION DU DUI

1. La solution DUI que je fais évoluer **doit être « référencée Ségur »**. Je n'ai pas à payer de frais à l'éditeur pour la montée de version qui est prise en charge par le financement SONS dans le cadre de la « prestation Ségur ». J'obtiens un forfait pour les usages de **5 k€ / ESSMS pour les 49 premiers ESSMS**, puis de **2 k€ / ESSMS à partir du 50ème ESSMS**.

**Exemple : J'ai 72 ESSMS alors j'obtiens 291 k€ pour les usages.**

2. **Si mon éditeur me le propose ou si je l'incite à s'y engager**, je peux signer un bon de commande dans le cadre du financement SONS.

**Mon éditeur percevra directement la « Prestation Ségur »** selon le barème défini dans le financement SONS : dans ce cas, il percevra 1 232 € / ESSMS, soit 88 704 € au total.

Si des organismes de petite taille participent au projet national, ils peuvent obtenir les financements spécifiques pour l'équipement matériel. Ces situations sont étudiées au cas par cas.

### 3 Pour les organismes gestionnaires de petite taille



#### Des financements alloués dans le cadre de la phase de généralisation du Programme



#### Objectif



Permettre aux organismes gestionnaires de petite taille participant ou portant un projet financé par le programme ESMS numérique de **s'équiper en matériels ou infrastructures** (postes de travail, tablettes, réseau, wifi, ...) et de **bénéficier d'assistance à maîtrise d'ouvrage** pour soutenir le déploiement des usages au travers du programme ESMS numérique

#### Bénéficiaires



Les **établissements et services sociaux ou médico-sociaux** (ESSMS) mentionnés à l'article L. 312-1 du Code l'action Sociale et des Familles (CASF)\* **rattachés à un organisme gestionnaire de moins de 15 ESSMS**

#### Principes



- Ces financements sont alloués dans le cadre d'un projet d'acquisition ou de montée de version ; ils sont regroupés en un financement unique et forfaitaire.
- Le financement des équipements et infrastructures doit être concomitant et en rapport direct avec un projet de DUI ;
- Ces financements spécifiques sont versés selon les mêmes conditions et échéances que les financements ESMS numérique décrits précédemment

### 3 Pour les organismes gestionnaires de petite taille



#### Financements



- 20 k€ par ESSMS pour les équipements et infrastructures nécessaires à l'usage du DUI par les professionnels
- Pour les prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour accompagner les porteurs pendant toutes les phases de leur projet :
  - 15 K€ par projet pour un accompagnement dans la conduite de la procédure de marché portée par la centrale d'achat mandatée par la CNSA ; cette prestation d'AMOA vise à accompagner les porteurs dans la procédure de consultation respectant les règles de la commande publique. Plus précisément, cet accompagnement a pour objectif d'aider les grappes de structures à :
    - formaliser leur besoin et mener la procédure de consultation,
    - procéder à l'étude des offres,
    - finaliser l'attribution du marché et sécuriser ses conditions d'exécution
  - 100 K€ par projet pour un accompagnement au pilotage du projet de DUI ; cette prestation d'AMOA a pour principal objectif d'aider les grappes à :
    - animer les groupes de travail métier (spécification du besoin, paramétrage de la solution),
    - préparer et suivre la recette utilisateur,
    - piloter et assurer la gestion financière du projet,
    - suivre l'atteinte des cibles d'usage et proposer des actions correctives dans le cadre du déploiement de la solution au sein des ESSMS de la grappe.

Ce financement de 100 k€ peut couvrir le recrutement d'un chef de projet interne.

3

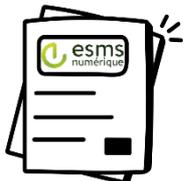
# Pour les organismes de petite taille qui n'ont pas de DUI ou qui veulent en changer



< 50  
ESSMS



Je peux répondre à l'AAP régional ESMS numérique à compter du 15 mars 2022 et jusqu'au 30 septembre 2022 en déposant un dossier en ligne sur PAI numérique



Mon dossier est instruit au fil de l'eau par l'Agence régionale de santé en tenant compte de la taille de la grappe et du type de projet présenté



## « Je suis un porteur PA, PU ou DOM » en 2022

### ACQUISITION / RENOUELEMENT DU DUI

#### Projet avec un ou des OG de moins de 15 ESSMS

1. **Je me regroupe** avec un ou des OG pour atteindre le minimum de 15 ESSMS. La solution DUI que je choisis après une **mise en concurrence via le SAD est référencée « Ségur »** : j'obtiens un forfait de **21,5 k€ / ESSMS** dont 7 k€ pour les usages et 14,5 k€ pour le logiciel ET je peux obtenir (sous réserve des décisions de l'ARS instructrice) 15 k€ pour m'aider à la procédure d'achat + 100 k€ pour la conduite de projet + 20k€ / ESMS pour du matériel et de l'équipement

**Exemple : J'ai 8 ESSMS alors j'obtiens (au maximum) 172k€ dont 56 k€ pour les usages et 116 k€ pour le logiciel + 160 k€ pour du matériel + 100 k€ pour la conduite de projet + 15 k€ pour une AMOA marché = 447 k€**

2. **Je me regroupe** avec un ou des OG pour atteindre le minimum de 15 ESSMS. La solution DUI que je choisis après une **mise en concurrence via le SAD n'est pas « référencée Ségur »** : j'obtiens un forfait de **19k€ / ESSMS** dont 7k€ pour les usages et 12k€ pour le logiciel ET je peux obtenir (sous réserve des décisions de l'ARS instructrice) 15 k€ pour m'aider à la procédure d'achat + 100 k€ pour la conduite de projet + 20k€ / ESMS pour du matériel et de l'équipement

**Exemple : J'ai 8 ESSMS alors j'obtiens (au maximum) 152 k€ dont 56 k€ pour les usages et 96 k€ pour le logiciel + 160 k€ pour du matériel + 100 k€ pour la conduite de projet + 15 k€ pour le passage de marché = 427k€**

3

## Pour les organismes de petite taille qui n'ont pas de DUI ou qui veulent en changer



Je peux répondre à l'**AAP régional ESMS numérique** à compter du 15 mars 2022 et jusqu'au 30 septembre 2022 en déposant un dossier en ligne sur PAI numérique



Mon dossier est instruit **au fil de l'eau** par l'Agence régionale de santé en tenant compte de la **taille de la grappe et du type de projet** présenté



« Je suis un porteur PDS, PDE, AHI, PJM » en 2022

### ACQUISITION/RENOUVELLEMENT DU DUI

Projet avec un ou des OG de moins de 15 ESSMS

Je me regroupe avec un ou des OG pour atteindre le minimum de 15 ESSMS. La solution DUI que je choisis après une mise en concurrence est référencée « Ségur » : j'obtiens un forfait de **21,5k€ / ESSMS** dont 7k€ pour les usages et 14,5k€ pour le logiciel ET je peux obtenir (sous réserve des décisions internes de l'ARS instructrice) 100k€ pour la conduite de projet et 20k€/ESSMS pour du matériel

**Exemple : J'ai 8 ESSMS alors j'obtiens (au maximum) 172k€ dont 56 k€ pour les usages et 116 k€ pour le logiciel + 160 k€ pour du matériel + 100 k€ pour la conduite de projet + 15 k€ pour une AMOA marché = 447 k€**

3

## Pour les organismes de petite taille déjà équipés qui veulent faire évoluer leur DUI



< 50  
ESSMS



Je peux répondre à l'AAP régional ESMS numérique à compter du 15 mars 2022 et jusqu'au 30 septembre 2022 en déposant un dossier en ligne sur PAI numérique



Mon dossier est instruit au fil de l'eau par l'Agence régionale de santé en tenant compte de la taille de la grappe et du type de projet présenté



« Je suis un porteur PA, PH, DOM, PDS, PDE, AHI, PJM » en 2022

### MONTÉE DE VERSION DU DUI

Projet avec un ou des OG de moins de 15 ESSMS

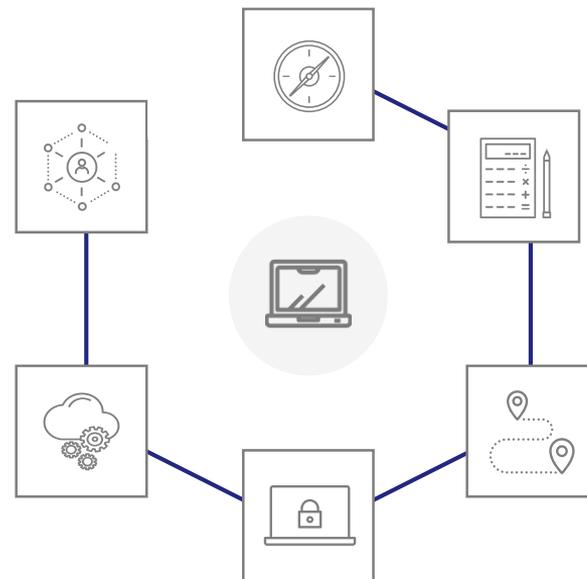
1. La solution DUI que je fais évoluer **doit être « référencée Ségur »**. J'obtiens un forfait de **5k€ / ESSMS** pour les usages. Je n'ai pas à payer de frais à l'éditeur pour la montée de version qui est prise en charge par le financement SONS dans le cadre de la « prestation Ségur » ET je peux obtenir (sous réserve des décisions de l'ARS instructrice) 100 k€ pour la conduite de projet + 20k€ / ESMS pour du matériel et de l'équipement.

**Exemple : J'ai 8 ESSMS alors j'obtiens (au maximum) 40 k€ pour les usages + 100 k€ pour la conduite de projet + 160 k€ pour du matériel = 300 k€**

2. Si mon éditeur me le propose ou si je l'incite à s'y engager, je peux signer un bon de commande dans le cadre du financement SONS.

Mon éditeur percevra directement la « Prestation Ségur » selon le barème défini dans le financement SONS : dans ce cas, il percevra 2 190 € / ESSMS, soit 17 520 € au total.

## SONS en détail



# Pour les ESSMS qui ont déjà un DUI

## Zoom sur le financement d'une « Montée de version » dans le cadre du dispositif SONS

### Un mécanisme « d'achat pour compte », où l'Etat finance des prestations d'équipement logiciel pour les établissements

- Portant sur des versions de logiciels ayant obtenu un **référencement officiel par l'ANS**
- Respectant un périmètre de fonctionnalités et des conditions de réalisation **fixés par voie réglementaire**
- Réalisées auprès des établissements **par l'éditeur de la solution référencée ou un distributeur officiel**

### Ce mécanisme SONS est encadré par un arrêté

#### 3 documents de référence sont disponibles en annexes de l'arrêté

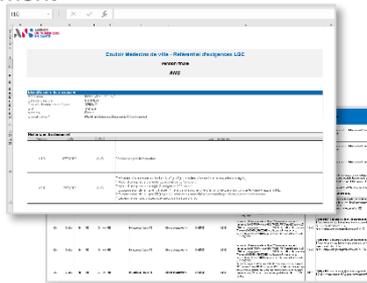
1. Un **dossier de spécifications et de référencement (DSR)**, décrivant les modalités de présentation et d'instruction des demandes de référencement



3. Un document d'**Appel à financement (AF)**, explicitant les modalités administratives et financières, notamment les barèmes de financement en fonction de paramètres propres à chaque couloir



2. Un **Référentiel d'Exigences Minimales (REM)**, décrivant l'ensemble des exigences techniques et fonctionnelles à respecter et les preuves à fournir par l'éditeur pour obtenir le référencement de sa solution.



Ces documents sont disponibles sur le [site de l'ANS](https://www.ans.fr/).

# Pour les ESSMS qui ont déjà un DUI

Eligibilité au financement d'une « montée de version » dans le cadre du dispositif SONS



Le client bénéficiaire est l'**Organisme Gestionnaire** (OG) identifiable à travers son numéro FINESS juridique



Un OG peut passer une **commande pour un ou plusieurs ESSMS**, identifiables à travers leur numéro de FINESS géographique



Un OG peut passer **plusieurs commandes** dès lors que celles-ci concernent des ESSMS différents (FINESS géographiques différents).



Les numéros FINESS de référence sont ceux publiés par la **DREES au 3 janvier 2022** (extraction disponible sur [data.gouv.fr](https://data.gouv.fr)), puis ceux de la 1ère extraction FINESS qui sera publiée par la DREES en janvier 2023

**Un ESSMS ne peut bénéficier qu'une seule fois des financements de la vague 1 Ségur.** Il est fortement recommandé que chaque OG réalise une commande unique pour l'ensemble des ESSMS concernés par un même DUI.



Par ailleurs, les ESSMS bénéficiaires d'un financement à l'équipement pour une acquisition/un renouvellement de solution de DUI **référéncée Ségur** dans le cadre de la phase de généralisation du programme ESMS numérique ne sont pas éligibles à la Prestation Ségur vague 1.

Seules les commandes passées **après la publication des arrêtés au JO** peuvent bénéficier du financement.



**Comment savoir si mon DUI est référencé Ségur ?**

[Les solutions référencées](#) sont publiées chaque semaine sur le site de l'ANS

# Pour les ESSMS qui ont déjà un DUI

Prestations financées pour les solutions référencées Ségur

## Détails des prestations éligibles et non éligibles au dispositif SONS

### La prestation Ségur financée par l'Etat au bénéfice des ESSMS couvre 6 dimensions :

**Licence d'utilisation** sur le périmètre couvert par le DSR

Frais d'installation, de **configuration**, de **qualification**

**Maintenance corrective** du périmètre couvert par le DSR

**Formation** des professionnels de santé

**Suivi du projet et livraison de la documentation**

**Accompagnement** à l'obtention d'un **certificat logiciel de type organisation**, quand nécessaire

### La prestation ne finance pas :

- Le financement de boîtes aux lettres MSS, nominatives, applicatives et/ou organisationnelles ;
- Les coûts associés à un changement complet de logiciel, indépendamment des évolutions évoquées dans les DSR, ou au rattrapage lié à une version vétuste du logiciel ;
- Les coûts d'infrastructure additionnels éventuellement nécessaires (acquisition de serveurs, migration de système de gestion de base de données, etc.) à l'installation de la version référencée



# Focus sur le dispositif SONS : barèmes de financements



## Détails du barème des financements SONS

Un mécanisme « d'achat pour compte », où l'Etat finance des prestations d'équipement logiciel pour les ESSMS

Tranche	Nombre d'ESSMS de l'organisme gestionnaire		Barème SONS En € TTC
	Borne inférieure	Borne supérieure	
<b>A</b>	1		4 000 €
<b>B</b>	2	4	2 920 €
<b>C</b>	5	10	2 190 €
<b>D</b>	11	19	1 643 €
<b>E</b>	20	99	1 232 €
<b>F</b>	100	+	1 133 €

- Les financements seront versés aux éditeurs sur la base des commandes de solutions référencées passées par les OG. **Seules les versions logicielles référencées Ségur par l'ANS peuvent donner lieu à ce financement.**
- La Prestation Ségur s'entend comme une prestation autonome, qui ne peut être conditionnée par le Fournisseur :
  - A un réengagement contractuel du Client final ;
  - A la souscription d'une nouvelle option contractuelle par le Client final.

# Pour les ESSMS qui ont déjà un DUI

## Modalités de versement du financement pour les solutions référencées Ségur

1

### Autorisation du financement et versement d'une avance de 30%



#### Conditions de versement

- Transmission du **bon de commande** de la Prestation Ségur, **validé par l'organisme gestionnaire bénéficiaire** de la Prestation Ségur (signature manuscrite ou électronique).
- Si commande sous condition de référencement de la solution : **pas plus de 120 jours calendaires** entre la passation de la commande et la date de soumission d'un dossier complet de demande de référencement à l'ANS (attention, aucun versement n'est effectué tant que la solution n'est pas référencée Ségur).

2

### Versement du solde de 70%



#### Conditions de versement

- Transmission de la **copie de la facture émise pour l'organisme gestionnaire bénéficiaire** de la Prestation Ségur.
- Transmission de **l'attestation de Vérification d'Aptitude (VA)**, attestant du bon fonctionnement de la solution.



- *L'attestation de VA est signée par le responsable de l'OG (signature avec certificats CPx, avec identification électronique par Pro Santé Connect, par certificat logiciel RGS, ou signature électronique de niveau minimum eIDAS simple).*
- *Elle atteste de l'atteinte des seuils suivants :*
  - *Le déploiement DUI dans chacun des ESSMS concernés par la commande de l'OG*
  - *La fourniture du tableau de bord demandé dans l'exigence TBB.1 avec des indicateurs dont la valeur serait différente de zéro pour chacun des ESSMS concernés par la commande de l'OG*
  - *La fourniture des trois indicateurs du programme ESMS numérique : taux de dossiers actifs, taux de dossier actifs avec un projet personnalisé et taux de dossiers actifs ayant au moins un événement ; ceci pour chacun des ESMS concernés par la commande de l'OG.*

Les mentions complètes qui doivent figurer sur le bon de commande ou sur l'attestation de vérification d'aptitude sont présentées dans le [guide pratique SONS](#).

**C'est donc l'organisme gestionnaire qui valide la fin du projet pour débloquer les financements aux éditeurs**

# Pour les ESSMS qui ont déjà un DUI

## Calendrier à respecter



**12 février 2022**

Parution au JO de l'arrêté ministériel MS1\* pour la vague 1

**31 décembre 2023**

**31 mars 2024**



17 mai 2022

2<sup>nd</sup> semestre 2022

### Ouverture

- Lancement du SONS pour la vague 1 du couloir Médico-social **MS1\*** (PA, PH, DOM)
- Les commandes de Prestations Ségur sont éligibles à compter de cette date

Lancement du SONS pour la vague 1 **MS2\*** (PDS et PDE)

Lancement du SONS pour la vague 1 **MS3\*** (AHI et PJM)

### Fermeture

- Fin de la période de réception des demandes de financement et de paiement d'avance
- Toute demande déposée par un éditeur postérieurement à cette date est irrecevable : la commande doit être passée par l'organisme gestionnaire avant cette date

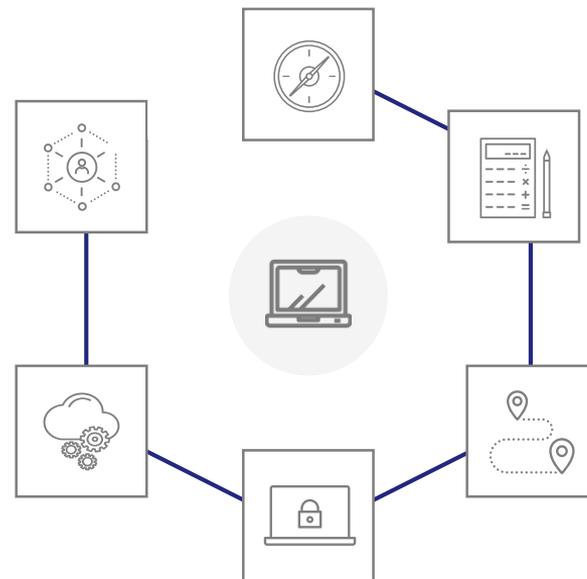
### Clôture

- Fin de la période de réception des demandes de paiement (solde)
- Toute demande postérieure est irrecevable : la VA doit être signée par la structure cliente avant cette date
- Remboursement de l'avance par l'éditeur en cas de non-réalisation de la prestation à cette date

Les Prestations Ségur doivent impérativement être réalisées de telle sorte que la demande de paiement du solde correspondant à la Prestation puisse être transmise à l'ASP au plus tard à la date de clôture.

\* MS1 correspond aux ESSMS des domaines Personnes âgées, Personnes en situation de handicap et Acteurs du domicile. Un arrêté MS2 sera publié au printemps 2022 pour les domaines Protection de l'Enfance et Personnes en difficultés Spécifiques et un arrêté MS3 sera publié en fin d'année pour les domaines Accueil, hébergement et insertion et Protection juridique des majeurs.

## Construire mon projet



# Déployer un DUI multi-ESSMS/OG

## Principales étapes de déploiement

### Etape préalable : organiser une gouvernance opérationnelle et stratégique



Voir détail page suivante

### 6 Organiser les actions d'accompagnement post-déploiement

- Accompagner les utilisateurs
- Accompagner le développement des usages

### 5 Assurer la maintenance du DUI

- Assurer la relation avec l'éditeur
- Anticiper les montées de version majeures
- Assurer la maintenance en vie courante

Source : guide ANAP – « Déployer un dossier de l'utilisateur – méthode pour le chef de projet en contexte multi-ESSMS/OG ([lien](#))

### 1 Cadrer son projet DUI

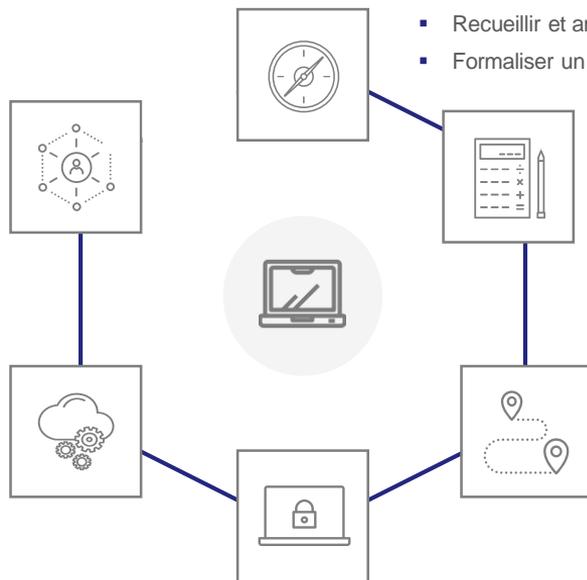
- Formaliser les objectifs communs du projet.
- Faire un état des lieux de l'existant SI des ESSMS
- Analyser les risques du projet
- Identifier les référents métiers
- Recueillir et analyser les besoins
- Formaliser un cahier des charges commun

### 2 Préparer l'achat du DUI

- Définir une stratégie d'achat
- Sélectionner un éditeur de DUI
- Contractualiser avec un éditeur

### 3 Préparer le déploiement du DUI

- Analyser l'impact sur l'organisation
- Configurer le DUI
- Préparer l'accompagnement
- Préparer le plan de déploiement
- Préparer le pilotage du déploiement



### 4 Assurer la confidentialité et la sécurité du DUI

Sécurité des accès au DUI / Protection des données /  
Conservation des données

# Déployer un DUI multi-ESSMS/OG

## Organiser une gouvernance opérationnelle et stratégique



### Nommer un chef de projet

Le préalable au lancement d'un projet DUI multi-ESSMS/OG est la nomination d'un chef de projet unique qui sera responsable de la conduite du projet. Ce chef de projet peut être issu d'une nomination interne au sein d'un des ESSMS, d'un recrutement spécifique ou assuré par un tiers prestataire mandaté. La sélection du candidat est entérinée par le COSTRAT du projet afin d'assurer la légitimité du chef de projet au sein des différents ESSMS/OG.

L'intégration du chef de projet aux instances clés est essentielle pour asseoir son rôle auprès de l'ensemble des parties prenantes du projet.

### Identifier la gouvernance

La mise en place d'instances de gouvernance permet de disposer de lieux d'échanges pour interroger les choix à opérer et assurer le suivi de la démarche. Cette gouvernance peut reposer sur deux niveaux :

1. **Le pilotage stratégique**, caractérisé par une instance décisionnaire de type **Comité de pilotage stratégique (COSTRAT)**. Ce comité constitue l'instance décisionnaire du plus haut niveau et rend les arbitrages structurants.

→ Le pilotage stratégique assure une gestion au long terme du projet, la définition des facteurs clés de succès, la planification des objectifs et contrôle la réalisation de ces derniers

2. **Le pilotage et le suivi opérationnel du projet**, via le **Comité opérationnel (COMOP)**. Le nombre de membres du COMOP doit rester limité.

→ Le pilotage opérationnel assure la supervision et la surveillance en temps réel du projet, l'alerte en cas de difficultés et la mise en œuvre des mesures associées.

#### ACTIONS

- Etablir une convention de coopération entre les personnes morales impliquées dans le projet
- Identifier les membres du Comité de pilotage stratégique (COSTRAT DUI)
- Identifier les personnes ressources (juristes, DPO, cellule achat, etc.)
- Pour les projets multi-OG : définir le niveau de représentativité dans le projet des OG en fonction de la pondération de chacun

### Définir les rôles et les responsabilités

Source : guide ANAP – « Déployer un dossier de l'utilisateur – méthode pour le chef de projet en contexte multi-ESSMS/OG ([lien](#))

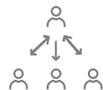
	Comité stratégique	Comité opérationnel
Rôle	Arbitrage stratégique	Mise en œuvre opérationnelle et remontée au comité stratégique
Responsabilités	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Validation du périmètre et du budget</li> <li>▪ Validation du choix du DUI</li> <li>▪ Validation des rapports de suivi</li> <li>▪ Validation du plan de déploiement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Proposition du périmètre du déploiement</li> <li>▪ Formalisation du besoin dans un cahier des charges</li> <li>▪ Aide au choix du logiciel</li> <li>▪ Proposition du plan de déploiement</li> <li>▪ Remontée des indicateurs de suivi d'avancement (déploiement et usages)</li> </ul>

#### ACTIONS

- Préparer la définition des rôles et des responsabilités de chaque instance
- Organiser le COSTRAT de lancement et le COMOP de lancement

# Déployer un DUI multi-ESMSS/OG

## Facteurs clés de succès pour le déploiement



### Coconstruire avec le plus grand nombre

La spécificité d'un projet multi-ESMSS, voire multi-OG, implique d'associer dès le début le plus grand nombre de **futurs utilisateurs**. Pour identifier les besoins, déployer l'outil pour tous, il est nécessaire de construire toutes les étapes du projet avec le plus grand nombre **en tenant compte des attentes de chacun**. Cela facilite sa mise en œuvre au sein des organisations.



### Eviter l'essoufflement du projet

Si l'énergie est importante dès le démarrage du projet et notamment lors de la phase de définition des besoins, **la mobilisation peut diminuer** en fonction des difficultés rencontrées ou des délais de mise en œuvre. **Faire prospérer l'implication de tous** passe par une **gouvernance projet forte**, **l'implication des acteurs de terrain** et une **communication régulière** tout au long du projet.

Source : guide ANAP – « Déployer un dossier de l'utilisateur – méthode pour le chef de projet en contexte multi-ESSMS/OG ([lien](#))



### Bien dimensionner le projet

La complexité d'un projet multi-ESMSS/OG implique un important travail de **dimensionnement des ressources** permettant d'assurer sa mise en œuvre. Pour ce faire, la **préparation de l'amont du déploiement** est essentielle pour assurer la **bonne adéquation** entre les objectifs visés et les moyens affectés.



### Donner de la visibilité

Une des clés de la réussite de la conduite d'un projet réside dans la capacité à **communiquer sur ce dernier**. Les enjeux doivent être partagés par tous les professionnels utilisateurs. La mise en place dès le début du projet d'un **plan de communication** revu périodiquement permet d'encourager cette **visibilité**. Le phasage du projet et la validation de chaque étape après évaluation permettent de **rythmer l'avancée des travaux**.

## Le projet pas-à-pas :

- A. Evaluation de votre situation
- B. Les principales étapes techniques
- C. Les principales étapes organisationnelles
- D. Outils et accompagnements proposés

## Les outils proposés par l'ANAP

L'ANAP propose un Kit Déploiement DUI en ESSMS. Ce kit s'adresse aux ESSMS qui souhaitent déployer un dossier de l'utilisateur informatisé (DUI) dans un contexte multi ESSMS/OG, notamment dans le cadre du programme ESMS numérique. Directeurs de structure et chefs de projet y trouveront un autodiagnostic, des pistes et une méthode pour réussir le déploiement d'un DUI dans les meilleures conditions.

- En téléchargeant le Kit, vous aurez accès à :
  - **deux outils destinés au directeur de structure :**
    - Méthode pour le directeur, afin de comprendre les enjeux du projet et le rôle qu'il doit y jouer
    - Check-list du directeur, qui restitue l'ensemble des actions à mettre en œuvre.
  - **deux outils au responsable du projet :**
    - Méthode pour le chef de projet, pour réussir le déploiement dans les meilleures conditions
    - Check-list du chef de projet, qui restitue l'ensemble des actions à mettre en œuvre.
  
- Vous pouvez également réaliser
  - Si vous êtes Directeurs d'ESSMS et/ou d'OG, un **autodiagnostic de départ pour évaluer la maturité SI de votre ESSMS.**
  - Si vous êtes responsable SI, un **autodiagnostic sur le niveau de gestion SI de votre OG/ESSMS.**
  
- En complément, vous pouvez visionner le **webinaire « Déployer un DUI adapté aux pratiques des professionnels de sa structure »**. Il présente la notion de DUI et la place du directeur dans son déploiement en ESMS, ainsi que les ressources à disposition sur le sujet (*animé par Baptiste FOULON et Patrick SORIA - experts du collège numérique de l'ANAP, Benoît HUET, Anne CAZENAVE et Soizic PERIS-Y-SABORIT - ANAP*).

**anap** | agence nationale de la performance sanitaire et médico-sociale



Liens de téléchargement

[Kit Déploiement du DUI en ESSMS](#)

[Autodiag SI ESSMS \(directeur\)](#)

[Autodiag SI ESSMS \(responsable SI\)](#)

[Webinaire SI du Directeur d'ESSMS](#)

# Le projet pas-à-pas

## Les principales étapes techniques (1/2)

### 1. Anticiper les prérequis techniques

- Anticiper les démarches administratives : contractualisation avec l'ANS, commandes de cartes, de lecteurs, de certificats ;
- Vérifier avec les éditeurs la compatibilité de l'environnement technique avec la version à installer (OS serveurs et PC, drivers des lecteurs de cartes, versions des bases de données, Pack office...);
- Avoir contractualisé avec un opérateur de messagerie intégré à l'espace de confiance MSSanté.

### 2. Coordonner les travaux

Sur le plan de la coordination des étapes techniques, les sujets identifiés sont peu nombreux mais bloquants s'ils ne sont pas maîtrisés :

- Si besoin, prévoir le « stockage » des identités avec INS qualifiées en attendant la version compatible du DUI. Ces INS devront être transmis dans un second temps, pour synchroniser le contenu des bases ;
- Maîtriser la cible technico-organisationnelle, qui permet, outre d'avoir une vision complète des processus, d'impliquer les bonnes personnes au bon moment ;
- Anticiper les commandes auprès des éditeurs/intégrateurs.

### 3. Les principales étapes fonctionnelles

- INS :
  - ✓ Implémentation du téléservice INSi sur le DUI – le DUI doit avoir reçu l'agrément du CNDA pour cette fonctionnalité.
  - ✓ Mise en œuvre opérationnelle et organisationnelle de la qualification des INS après récupération par le téléservice INSi.
  - ✓ Mise à jour du DUI pour intégrer la gestion de l'INS dans les documents à transmettre (Datamatrix).
- DMP et MSSanté :
  - ✓ Mise à jour du DUI pour envoi des documents dans le DMP au bon format, indexés sur l'INS qualifié.
  - ✓ Mise à jour du DUI pour envoi des documents via MSSanté
  - ✓ Mise à jour du DUI pour réception des documents externes par MSSanté et intégration dans le DUI
- PSC :
  - ✓ Enregistrement des professionnels dans le RPPS+ lorsque c'est nécessaire
  - ✓ Activation de la e-CPS
  - ✓ Implémentation de l'authentification via PSC sur le DUI
  - ✓ Mise à jour du DUI pour intégrer l'authentification dans le DUI via PSC

#### Points de vigilance

- Un besoin de rattraper la dette technologique
- Attention à la disponibilité des ressources éditeurs et aux besoins de développement spécifiques (les éditeurs priorisent les développements avec des outils ou interfaces plus standards.)

# Le projet pas-à-pas

## Les principales étapes techniques (2/2)



Zoom sur les prérequis à la mise en place des services socles

### 1. La contractualisation avec l'Agence du Numérique en Santé (ANS)

- Avant de pouvoir offrir un **accès sécurisé aux services numériques de santé** (INS, Pro Santé Connect, MSS et DMP...) aux professionnels de sa structure, **chaque représentant légal d'ESMS** doit tout d'abord établir un **contrat d'adhésion avec l'ANS**, et demander sa **carte de représentant légal**.
- C'est un prérequis pour l'ESMS pour **obtenir les moyens d'identification électronique** (MIE) délivrés gratuitement par l'ANS - certificats logiciels, cartes CPx et e-CPS - associés à sa structure ou à ses professionnels, et **nécessaires pour l'authentification à ces services numériques**.

Comment faire ?

1

Prendre connaissance des [CGU des MIE](#)

2

Compléter le [contrat d'adhésion](#) aux services de l'ANS relatifs aux MIE

3

Demander une [carte de représentant légal](#)

### 2. L'obtention de moyens d'identification électronique (MIE)

#### Cartes CPx et e-CPS

- Les **cartes CPx** sont des **cartes d'identité professionnelle électronique** dédiées aux secteurs de la santé et du médico-social. Elles permettent d'**attester de l'identité de son porteur et de ses qualifications professionnelles**, et sont utilisées pour **sécuriser l'accès aux données et aux services numériques de santé**.
- Selon les cas de figure, ces cartes peuvent être **demandées auprès des Ordres** (pour les professionnels de santé concernés) ou **auprès de l'ANS**.
- Les **cartes e-CPS** sont l'**équivalent numérique des cartes CPS**, permettant aux professionnels d'**accéder aux services numériques en mobilité**.
- Pour les professionnels du secteur médico-social caractérisés par un rôle dans la prise en charge des usagers et patients, mais n'étant pas inscrits actuellement à l'Annuaire Santé, il sera nécessaire de les **enregistrer au portail RPPS+** avant qu'ils puissent **disposer d'adresse nominative MSSanté**, ou **accéder à des services numériques de santé** suite à la délivrance d'une e-CPS.

#### Certificats logiciels

- Chaque représentant légal d'ESMS doit dans un premier temps **désigner des administrateurs techniques** (au sein de sa structure, ou bien de son éditeur), qui seront **habilités par l'ANS à la commande des certificats logiciels**, au moyen du [formulaire dédié](#).  
*Ces administrateurs techniques doivent au préalable être équipés de cartes CPx.*
- Les administrateurs techniques ainsi habilités pourront alors **se rendre sur la plateforme gérée par l'ANS** (IGC-Santé), et ainsi **générer et suivre le cycle de vie des certificats logiciels** dont l'ESMS a besoin.

# Le projet pas-à-pas

## Les principales étapes organisationnelles



### 1. Les acteurs impliqués

Le déploiement des fonctionnalités entraîne une modification des pratiques pour de nombreux acteurs de l'ESMS, chacun sur un périmètre différent. L'adhésion de tous, la bonne compréhension des enjeux et la validation des circuits à mettre en place, ainsi que l'accompagnement au changement sont les principales dimensions de la réussite du projet.

### 2. Les étapes identifiées

1. Présentation du projet, des enjeux et de la démarche à l'ensemble des acteurs de l'ESMS : donner de la visibilité sur l'usage aux opérationnels, donner du sens à l'utilisation des services et référentiels socles ;
2. Etude et mise en œuvre des circuits de l'information avec ces acteurs.

### 3. Coordination et accompagnement au changement

Ce volet constitue le point fort du projet. En dehors des éventuels blocages techniques, il concentre les principaux risques d'échec. La coordination des acteurs comprend plusieurs dimensions, que l'on retrouve au travers du planning du projet :

- ESMS :
  - ✓ Identifier, au sein de chaque ESMS ou de manière mutualisée, un chef de projet/un coordinateur de projet ayant à la fois des compétences techniques, de terrain et une connaissance fine de l'écosystème.
- ESMS / éditeurs :
  - ✓ La planification des actions doit être en adéquation avec les ressources de chacune des parties au cours du projet ;
  - ✓ Le projet mobilise les acteurs métiers à plusieurs étapes, notamment sur l'étude des processus, les formations, le paramétrage et l'accompagnement au démarrage.

#### Points de vigilance

- Prévoir et diffuser une communication vers les acteurs métiers et vers les usagers (modification des procédures d'enregistrement, envoi des documents au DMP, etc).
- Prévoir des outils de mesure pour inciter, animer, embarquer...

# Le projet pas-à-pas

## Les principales étapes organisationnelles



### 1. Les acteurs impliqués

Le déploiement des fonctionnalités entraîne une modification des pratiques pour de nombreux acteurs de l'ESMS, chacun sur un périmètre différent. L'adhésion de tous, la bonne compréhension des enjeux et la validation des circuits à mettre en place, ainsi que l'accompagnement au changement sont les principales dimensions de la réussite du projet.

### 2. Les étapes identifiées

1. Présentation du projet, des enjeux et de la démarche à l'ensemble des acteurs de l'ESMS : donner de la visibilité sur l'usage aux opérationnels, donner du sens à l'utilisation des services et référentiels socles ;
2. Etude et mise en œuvre des circuits de l'information avec ces acteurs.

### 3. Coordination et accompagnement au changement

Ce volet constitue le point fort du projet. En dehors des éventuels blocages techniques, il concentre les principaux risques d'échec. La coordination des acteurs comprend plusieurs dimensions, que l'on retrouve au travers du planning du projet :

- ESMS :
  - ✓ Identifier, au sein de chaque ESMS ou de manière mutualisée, un chef de projet/un coordinateur de projet ayant à la fois des compétences techniques, de terrain et une connaissance fine de l'écosystème.
- ESMS / éditeurs :
  - ✓ La planification des actions doit être en adéquation avec les ressources de chacune des parties au cours du projet ;
  - ✓ Le projet mobilise les acteurs métiers à plusieurs étapes, notamment sur l'étude des processus, les formations, le paramétrage et l'accompagnement au démarrage.

#### Points de vigilance

- Prévoir et diffuser une communication vers les acteurs métiers et vers les usagers (modification des procédures d'enregistrement, envoi des documents au DMP, etc).
- Prévoir des outils de mesure pour inciter, animer, embarquer...